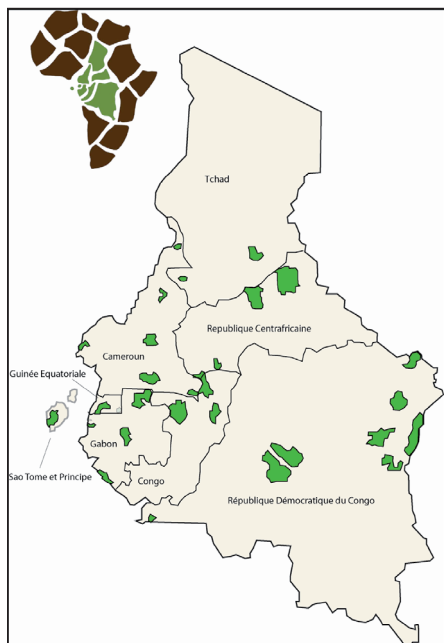




EVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE GESTION DES AIRES PROTÉGÉES : OUTIL PAMETT

// CONTEXTE



L'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées d'Afrique Centrale est déterminante et conditionne l'intervention des bailleurs dans la zone. Dans le cadre de cette réflexion, il est nécessaire d'analyser ce qu'est l'efficacité de gestion ainsi que les outils disponibles. En 2007, le RAPAC a conduit un test dans 40 aires protégées de la sous-région en utilisant l'instrument de suivi des progrès sur le terrain élaboré par l'alliance Banque Mondiale/WWF pour la conservation des forêts : le PAMETT (Protected Areas Management Effectiveness Tracking Tool).

PAMETT 1 : Cameroun : Dja, Lobeke, Boumba Beck ; Congo : Nouabalé Ndoki, Odzala, Conkouati ; Gabon : Akanda, Loango, Lopé, Moukalaba Doudou Mayumba, Minkebe, Bi-rougou, ; RCA : Manovo, Dzanga Sangha, Ngotto ; RDC : Luki, Salonga, Kahuzi Biega, Garamba, Virunga.

PAMETT 2 : Cameroun : Bénoué, Mbam et Djerem, Douala Edea, Campo Maan ; Gabon : Pongara ; Guinée Equatoriale : Rio Campo, Rio Muni, Corisco, Caldera, Monte Alen ; São Tomé et Príncipe : Obo, Príncipe ; RCA : Dzanga Ndoki ; Tchad : Binder Léré, Zakouma.

En mars 2007, un protocole est signé entre le RAPAC et l'Alliance WWF/WB (Banque Mondiale) afin de développer les capacités d'évaluation de l'efficacité de gestion au sein des aires protégées d'Afrique Centrale. Il a été choisi d'utiliser l'outil PAMETT : instrument de suivi des progrès de gestion sur le terrain développé par la Global Forest Alliance.

// OBJECTIFS

L'outil d'évaluation PAMETT vise plusieurs objectifs :

- Tout d'abord, conduire une évaluation, même non approfondie entraîne forcément la prise de conscience de certains problèmes et des interrogations sur la manière de les résoudre.
- La prise au sérieux du rôle de l'évaluation dans la gestion est indispensable pour l'amélioration de cette dernière.
- La responsabilisation des gestionnaires, des administrateurs et des partenaires dans la conduite de l'évaluation et dans l'interprétation des résultats est nécessaire.
- L'évaluation ne doit pas être perçue comme un contrôle des partenaires ou des administrateurs sur les actions menées par le gestionnaire et son équipe mais comme une aide à la prise de décision et à la planification.

// ACTIVITÉS

L'évaluation de la gestion des aires protégées se réalise au fil de trente questions abordant les grands éléments que se doit de maîtriser l'équipe d'une aire protégée : le contexte (historique, situation, menaces, cadre politique) ; la planification (quelle situation est recherchée ?), l'état des ressources (besoins) ; les processus (efficacité du mode de gestion) ; les résultats ; les effets par rapport aux objectifs. Une note de 0 à 3 permet d'évaluer chaque question et un espace donne l'occasion de formuler des recommandations pour les mois à venir ou les prochaines évaluations.



Dans cette évaluation, le RAPAC a apporté son expertise en matière de rassemblement des conservateurs et gestionnaires des aires protégées d'Afrique Centrale.

L'expertise du RAPAC a également porté en terme de formation et d'appui conseil à l'usage de cet outil d'évaluation. Lors de la seconde session de formation PAMETT à Douala Edéa, les participants ont pu tester l'outil directement sur le terrain en se rendant à la Réserve de Faune d'Edéa et se confronter aux avantages et limites de cet outil.

Atelier de restitution : Kinshassa en mai 2007 CA du Rapac

Appui technique

- Supervision : secrétariat exécutif du RAPAC
- Consultant Base de données, SIG: Landry Ontcha

Organisation partenaire : Alliance WWF/ Banque Mondiale

Le RAPAC a conduit cette évaluation en deux phases dans 40 aires protégées de l'Afrique Centrale, dans 8 pays et 7 complexes écologiques.

La première phase s'est tenue à Libreville du 2 au 5 avril 2007. 29 personnes ont été formées, 20 sites et 5 administrations nationales évaluées. La seconde phase a eu lieu à Douala au Cameroun du 4 au 6 octobre 2007. 24 personnes ont été formé, 20 sites évalués.

Les avantages de l'outil sont un coût peu élevé, une souplesse et la richesse des thèmes abordés. Il est facilement transposable d'un site à l'autre et peut être rapidement conduit par le personnel de gestion de l'aire protégée, il permet en outre de donner un cadre pour les différents aspects de la gestion d'un parc, de fournir des comptes-rendus harmonisés pour l'évaluation des aires protégées.

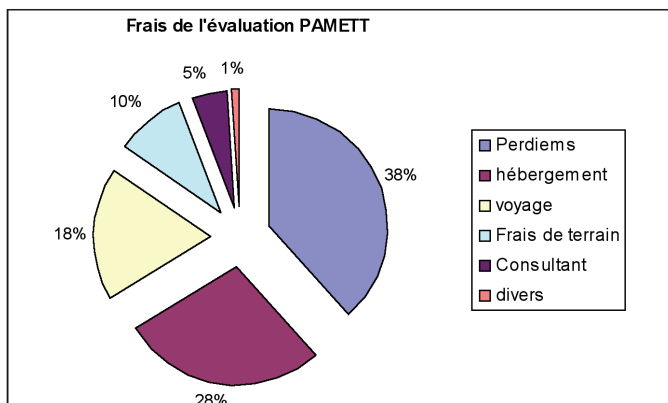
Pour autant, son application révèle certaines faiblesses du fait de la subjectivité de l'auto-évaluation et du système de notation. Pour une évaluation optimum d'outil, il est nécessaire que le conservateur ait une bonne connaissance de son aire protégée, une bonne compréhension de l'outil, dispose d'informations essentielles et que tous les partenaires soient impliqués.

Cette évaluation sera désormais menée tous les deux ans par le RAPAC. La prochaine en 2009 sera élargie et systématique à l'ensemble des aires protégées en Afrique Centrale. De plus, les informations recueillies seront systématiquement insérées dans la base de données du RAPAC en partenariat avec les bases de données des partenaires.



Le coût total du projet Evaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées via l'outil PAMETT s'élève à 73 948 787 FCFA. 33 % du budget était alloué pour la session de Libreville, 35 % pour la session de Douala et 26 % pour l'atelier de restitution à Kinshasa.

Participation de la Banque Mondiale/WWF : 49 500 000 FCFA.



Pour en savoir plus :

- **PANCHOUT, J.** ; Evaluation de l'efficacité de gestion de 20 aires protégées en Afrique Centrale. Rapport de stage RAPAC/ ENGREF, 2007.
 - **ONTCHA, L.** ; Développement des capacités d'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique Centrale – Evaluation de 40 aires protégées. RAPAC 2008.
- Contact au RAPAC : M. Aurélien MOFOUMA, chargé des Projets et des Programmes, mofouma@gmail.org

Menaces et contrôle

Sur une gamme de 10 menaces répertoriées dans l'outil Pamett, le braconnage constitue la principale menace des aires protégées d'Afrique centrale, du coup, la surveillance est l'activité majeure (près de 72,5 % des aires protégées). Il apparaît que toutes les aires protégées disposent d'un décret de création. Toutefois, il se pose un problème de matérialisation des limites pour certains parcs nationaux.

Pour près de 50 % des aires protégées, les mécanismes de contrôle de l'utilisation inappropriée des sols et des activités illégales existent, mais leur mise en œuvre effective pose des problèmes majeurs. Des problèmes logistiques et financiers entravent la mise en œuvre des processus de surveillance. Les ressources humaines sont généralement insuffisantes par rapport à la norme de l'UICN, 1 personne /5000 ha.

Dans 70 % de cas, le personnel dispose d'un niveau de compétences acceptable pour faire appliquer la loi et la réglementation dans les aires protégées, mais certaines lacunes demeurent notamment au niveau des effectifs et du recyclage du personnel. La collaboration avec les services judiciaires et l'acquisition d'équipements mieux adaptés sont nécessaires pour améliorer le respect de la réglementation.

Connaissance des milieux

Les informations sur les potentialités, les habitats sensibles, les espèces ou les valeurs culturelles des aires protégées sont généralement connues. Les inventaires sont souvent effectifs pendant la durée des projets financés par les partenaires mais inexistantes durant les phases d'interruption des projets. Les informations sont séquentielles et éparées, ce qui ne facilite pas la capitalisation des acquis.

Dans 13 aires protégées, il existe un programme intégré d'inventaires et de recherches. Pour 8 aires protégées, il s'agit de programmes de recherche mais dont les résultats restent à valoriser. Pour le reste, ces activités sont sporadiques, menées par des chercheurs isolés ou des étudiants.

Les aires protégées ne disposent pas de stratégie propre de suivi-évaluation et ni de collecte régulière d'informations.

Efficacité de gestion

L'efficacité de la mise en œuvre des objectifs et activités fixés est limitée par une inadéquation des ressources humaines et financières. La faible participation des populations locales est également considérée comme un frein. De plus, l'absence de plan d'aménagement pour la majorité des aires protégées d'Afrique centrale constitue une faiblesse. 4 aires protégées possèdent un plan d'aménagement mis en œuvre (Korup, Lobéké, Bénoué et Campo Ma'an au Cameroun).

Fonctionnement

Aucune aire protégée ne dispose d'un budget adéquat. Les aires protégées qui sont à un niveau acceptable sont celles bénéficiant de l'appui d'un partenaire. Les budgets prévus par les Etats sont insuffisants par rapport au besoin de gestion. Les Parcs de Los Altos de Nsork, de Corisco e Elobeyes et de Caldera de Luba (GE) ne disposent d'aucun budget. Près du quart des aires protégées ne possède pas les équipements et infrastructures de base. Il n'existe pas souvent de plan de maintenance et l'entretien des équipements est sporadique.

Sensibilisation et implication locale

Les programmes d'éducation et de sensibilisation sont limités et ciblés, ils découlent rarement d'une planification globale. Quant aux échanges avec les acteurs publics ou privés de la zone périphérique de l'aire protégée ils sont peu fréquents. Des contacts informels existent entre gestionnaires et opérateurs touristiques.

Les communautés locales de même que les peuples autochtones participent aux discussions concernant la gestion, mais ne participent pas à la prise de décision.

A quelques exceptions près (Pongara - Gabon, Dzanga-Ndoki - RCA et Korup - Cameroun), les infrastructures pour les visiteurs sont inexistantes et, bien que prévus, les droits et taxes d'entrées ne sont généralement pas perçus. Par contre, les cas de Dzanga-Ndoki, de Binder Léré, de Monte Alen et de Obô (São Tomé) sont de bons exemples de redistribution des revenus générés par les aires protégées.

Opportunités des aires protégées

A ce jour et globalement, les valeurs essentielles de la biodiversité des aires protégées n'ont pas été sévèrement endommagées, les zones partiellement dégradées étant les zones périphériques. Enfin, il ressort que l'existence des aires protégées n'a ni compromis, ni encouragé les économies locales. Les opportunités d'emplois concernent seulement quelques individus.

RAPAC

Secrétariat Exécutif

Imm. OAB, Haut de Gué-Gué,

BP. 14533 Libreville GABON

Tél : (241) 44 33 22 / (241) 06 11 60 62

rapac@assala.net

secretariat.executif@rapac.org

www.rapac.org